

ceptes de Dieu." J'osai prendre un bâton et l'en frapper. Elle appela sur moi la justice divine ; le Très-Haut me changea en âne et me fit tomber entre vos mains. Je suis resté chez vous depuis ma métamorphose. Aujourd'hui, ma mère s'est souvenue de moi ; Dieu a fait entrer la compassion dans son cœur, elle l'a invoqué, et il m'a rétabli sous la forme humaine, comme j'étais auparavant.

—Grand Dieu tout-puissant et sublime ! s'écria l'homme ébahi. Je vous supplie, mon frère, de me pardonner de vous avoir pris pour monture et de vous avoir soumis à d'autres humiliantes corvées.

Cela dit, il lui accorda généreusement la liberté, dont le voleur profita.

L'homme au baudet revint à sa demeure, tout étourdi de l'aventure.

—Que t'est-il arrivé, lui demanda sa femme, et où donc est ton âne ?

—Tu ne connais pas l'histoire ! répondit-il ; je vais te la raconter.

Il la lui dit jusqu'au bout,

—Malheureux que nous sommes ! dit la femme, nous avons pendant tout ce temps fait travailler un homme comme une bête.

Et elle se mit à marmotter toutes les formules propres à attirer le pardon de Dieu sur ce crime involontaire.

Le brave homme, qui ne pouvait revenir de son étonnement, resta philosophiquement chez lui pendant longtemps sans rien faire. Sa femme, le voyant oisif, finit par lui dire :

—Jusques à quand resteras-tu ainsi ? Va-t-en au marché, et achète-nous un âne avec lequel tu continueras ton labeur.

L'homme, en effet, se rend au marché, et s'arrête auprès d'ânes à vendre. Tout à coup il aperçoit son baudet en personne, exposé aux offres des acheteurs. Il approche alors sa bouche de l'oreille de la bête, et dit gravement :

—Misérable ! tu t'es probablement de nouveau livré à l'ivrognerie, et tu as frappé encore ta mère. Va, je jure Dieu que je ne t'achèterai jamais.

Cela dit, il s'en alla rempli d'une vertueuse indignation.

Assortiment complet de poêles de cuisine, poêles doubles, charrues, cribles, semeuses, moulins à faucher, moissonneuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

Chronique locale

—Mercredi, le 26 août, MM. les curés du diocèse, réunis en grand nombre au Séminaire de cette ville célébraient le 25ème anniversaire de prêtrise du Révd M. J. A. Gravel, vicaire général du diocèse.

—Le Rév. Arthur Balthazar, professeur au Séminaire de cette ville, est depuis peu arrivé de Rome. Pendant son séjour de trois années dans la Ville Eternelle, M. Balthazar s'est consacré à l'étude de la philosophie et de la théologie. Plusieurs professeurs du Séminaire de cette ville, nous le constatons avec orgueil, ont visité l'Europe et puisé aux sources les plus fécondes de la science.

—M. Sinaï Richer de St-Hyacinthe a exposé pendant quelques jours ses peintures à la salle de l'Hôtel de Ville. Tout le public de St-Hyacinthe est allé visiter les peintures exposées ; le talent de M. Richer et ses travaux méritent attention de notre part.

—On nous informe que M. le Dr J. H. L. St-Germain s'occupe beaucoup, depuis quelque temps, à retoucher ses notes historiques sur l'origine de notre cité.

—Un jeune garçon, fils de dame veuve J. B. Pagnuelo, de cette ville, est tombé mardi, d'un arbre où il avait grimpé pour s'emparer d'un oiseau ; la branche sur laquelle le jeune imprudent se tenait ayant été rompue par le surcroît de pesanteur. L'accident n'a pas eu de suites fâcheuses, bien que l'enfant ait été privé de connaissance pendant plusieurs heures par la force du coup qu'il a reçu dans la chute.

—M. Boucher étudiant en loi chez MM. Bernier et Morin vient de quitter St-Hyacinthe pour aller passer quelques jours à St-Guillaume dans sa famille. Une indisposition assez sérieuse a nécessité ces quelques jours de repos.

—Abondante récolte de pochards après le cirque. Le lendemain, vendredi, quatre suivants du dit cirque ont obtenu leur liberté du recorder moyennant finances. Une des conditions essentielles de leur élargissement a été aussi l'engagement formel, par eux, de quitter la ville aussitôt.

—Un mendiant, âgé de 80 ans, disant venir de St-Guillaume, et déjà arrêté deux fois pour mendicité et ivresse, a été condamné, vendredi matin, à \$1 d'amende et les frais ou 10 jours de prison pour la même offense.